



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL

DU

29 mars 2010

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LYON POUR LA REGION  
RHONE ALPES ET AUVERGNE

**Arrêté n° 10-135 du 29 mars 2010** : Délégation de signature à M. Jean-Charles TOULOUZE, Directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône-Alpes et Auvergne, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics pour les opérations d'investissement

**Décision du 16 mars 2010** : Subdélégation de signature de Monsieur Jean-Charles TOULOUZE, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Lyon, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.pref.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Arrêté n°10-135 du 29 mars 2010

Objet : Délégation de signature à M. Jean-Charles TOULOUZE, Directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône-Alpes et Auvergne, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics pour les opérations d'investissement.

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles TOULOUZE, Directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône Alpes et Auvergne pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics pour les opérations d'investissement.

Article 2 : En application de l'article 38 du décret du 29 avril 2004 modifié, M. Jean-Charles TOULOUZE peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cette délégation sera portée à la connaissance du Préfet de la région Rhône Alpes.

Article 3 : L'arrêté n°08-163 du 11 avril 2008 portant délégation de signature au Directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône Alpes et Auvergne pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics pour les opérations d'investissement est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes et le Directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône-Alpes et Auvergne sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Jacques GÉRAULT

---

Décision du 16 mars 2010

Objet : Subdélégation de signature de Monsieur Jean-Charles TOULOUZE, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Lyon, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 1er : Subdélégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du programme 0107 titre 5 Investissement.

Délégation de signature est donnée à :

- ✓ Madame GUEGAN, Directrice Inter régionale Adjointe
- ✓ Madame MARIE, Secrétaire Général
- ✓ Monsieur DROUHIN, chef du Département Patrimoine et Equipements
- ✓ Monsieur CHARBONNIER, Chef de l'Unité des Opérations
- ✓ Monsieur PONSON, Chef de l'Unité des Etudes
- ✓ Madame CANAVY, Chef de l'Unité du Suivi Financier des Opérations

Pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du programme 0107 titre 5 Investissement.

Habilitation est donnée à :

- ✓ Mademoiselle VIALLET Géraldine, chargée administrative et comptable
- ✓ Madame MOWAT Dominique, chargée administrative et comptable
- ✓ Monsieur ROYER Thierry, chargé administratif et comptable

Pour affecter les autorisations d'engagement, recevoir les crédits de paiement, commander les engagements juridiques, certifier les services faits, enregistrer les dépenses de paiement et les ordres de recette, via la plateforme CHORUS.

Article 2 : Subdélégation de signature pour la liquidation de la dépense

- ✓ Madame GUEGAN, Directrice Inter régionale Adjointe
- ✓ Madame MARIE, Secrétaire Général
- ✓ Monsieur DROUHIN, chef du Département Patrimoine et Equipements
- ✓ Monsieur CHARBONNIER, Chef de l'Unité des Opérations
- ✓ Monsieur PONSON, Chef de l'Unité des Etudes
- ✓ Madame CANAVY, Chef de l'Unité du Suivi Financier des Opérations
- ✓ Monsieur ATCHAPA Edouard, chargé d'opérations
- ✓ Monsieur BARBIER Jean Pierre, chargé d'opérations
- ✓ Mademoiselle FORGET Catherine, chargée d'opérations
- ✓ Monsieur JAEGER Jean Yves, chargé administratif et comptable
- ✓ Monsieur JOLIVET François, chargé d'opérations
- ✓ Monsieur LAMARRE Bruno, chargé d'opérations
- ✓ Madame MOWAT Dominique, chargée administrative et comptable
- ✓ Monsieur ORELLE Dominique, chargé d'opérations
- ✓ Monsieur REYNAUD Didier, chargé d'opérations
- ✓ Monsieur ROYER Thierry, chargé administratif et comptable
- ✓ Mademoiselle VIALLET Géraldine, chargée administrative et comptable

Article 3 : La décision du 1<sup>er</sup> février 2010 relative à la subdélégation de signature de Monsieur Denis PERRIN, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Lyon, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du programme 0107 titre 5 Investissement est abrogée.

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Lyon  
Jean-Charles TOULOUZE

---